

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-JEAN DE BRAYE**

- 20231124CM133 -

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre novembre, à 18h00, le conseil municipal, convoqué le 17 novembre 2023, s'est légalement réuni, dans la verrière de la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Madame Vanessa SLIMANI, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents sauf :

Ayant donné pouvoir :

Madame GIRARD a donné pouvoir à Monsieur DE LA FOURNIERE

Madame VILLOING a donné pouvoir à Monsieur LALANDE

Madame ROUSSILLAT a donné pouvoir à Monsieur RUFFIOT-MONNIER

Monsieur JAVOY a donné pouvoir à Monsieur RENELIER

Monsieur ROBIN a donné pouvoir à Madame PRIGENT

Absents ou excusés :

Madame BOURET, Madame TAFFOUREAU

En vertu de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales est désigné en tant que secrétaire de séance : Monsieur Timothé LUCIUS

Nombre de conseillers en exercice : 35 Transmis en Préfecture le 01/12/2023

Nombre de conseillers votants : 33 Publication le 01/12/2023

20231124CM133 - Subvention de projet au Comité Départemental USEP du Loiret pour l'organisation des Petites Foulées 2024

La ville soutient les associations dans le développement de leurs projets. Elle contribue par différents moyens pour en faciliter la mise en œuvre : mise à disposition de salle, de matériel et subventions. Le Comité Départemental USEP du Loiret a sollicité la ville afin d'obtenir une subvention pour accompagner l'organisation des Petites Foulées Abraysiennes, projet qui entre dans les axes des politiques associatives auxquelles la ville souhaite apporter son soutien, dont le développement vers tous les publics et le rayonnement local.

Les Petites Foulées Abraysiennes réunissent plus de 200 enfants des écoles abraysiennes. Elles sont organisées en préambule des Foulées Abraysiennes réservées elles aux adultes.

Le Comité Départemental USEP du Loiret sollicite 1 000 €.

Il est proposé d'attribuer 850 € pour l'accompagnement à l'organisation de la manifestation et la prise en charge de l'achat des cadeaux offerts aux enfants.

Ceci étant exposé,

Après avis favorable de la commission compétente,

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'attribuer 850 € au Comité Départemental USEP du Loiret pour l'organisation des Petites Foulées Abraysiennes du 7 juin 2024.

Les dépenses seront imputées au 860-65748-213106.

Pour extrait conforme